

AAH : Allocation aux adultes handicapés - **ADE** : Aide dégressive à l'employeur - **AFPE** : Action de formation préalable au recrutement - **ACCRES** : Aide aux chômeurs pour la création ou la reprise d'entreprises - **ACTI** : Atelier et chantier d'insertion - **AFPA** : Association nationale pour la formation professionnelle des adultes - **AI** : Association intermédiaire - **ALE** : Agence locale pour l'emploi - **ANAH** : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat - **ANACT** : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail - **ANPE** : Agence nationale pour l'emploi - **AREF** : Allocation recherche emploi formation - **ASI** : Appui social individualisé - **ASS** : Allocation spécifique de solidarité - **APP** : Atelier de pédagogie personnalisée - **APR** : Action préparatoire au recrutement - **APS** : Apprentissage personnalisé des savoirs - **API** : Allocation de parent isolé - **ARE** : Aide au retour à l'emploi - **ARL** : Atelier de raisonnement logique - **CA** : Contrat d'avenir - **CAE** : Contrat d'accompagnement à l'emploi - **CDIAE** : Comité départemental d'insertion par l'activité économique - **CES** : Chèque emploi service - **CIE** : Contrat initiative emploi - **CIS** : Contrat d'insertion dans la vie sociale - **CNE** : Contrat nouvelle embauche - **CPEK** : Contrat de plan Etat région - **CQP** : Contrat de qualification professionnelle - **CAVA** : Centre d'adaptation à la vie active - **CDI** : Conseil départemental d'insertion - **CHRS** : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale - **CIDF** : Centre d'information sur les droits de la femme - **CLI** : Commission locale d'insertion - **CMP** : Code des marchés publics - **CMU** : Couverture maladie universelle - **CUCS** : Contrat urbain de cohésion social - **DIF** : Droit individuel à la formation - **DDASS** : Direction départementale des services vétérinaires



Des engagements
Des actions

RMA : Contrat d'insertion - Reveil
CNE : Contrat nouvelle embauche - **CPEK** : Contrat de plan Etat région - **CQP** : Contrat de qualification professionnelle - **CAVA** : Centre d'adaptation à la vie active - **CDI** : Conseil départemental d'insertion - **CHRS** : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale - **CIDF** : Centre d'information sur les droits de la femme - **CLI** : Commission locale d'insertion - **CMP** : Code des marchés publics - **CMU** : Couverture maladie universelle - **CUCS** : Contrat urbain de cohésion social - **DIF** : Droit individuel à la formation - **DDASS** : Direction départementale des services vétérinaires
Direction départementale de l'emploi et de la formation professionnelle - **EI** : Fonds d'aide aux entreprises de l'activité économique des personnes handicapées - **PAR** : Plan local pour l'emploi - **RMI** : Revenu minimum de croissance - **SOP** : Statut des acquies de l'emploi temporaire - **CHR** : Plan de lutte contre la pauvreté - **PDALPD** : Plan de développement local et du renouvellement urbain

PROJET ASSOCIATIF

2010-2013

AFPE : Action de formation préalable au recrutement - **ACCRES** : Aide aux chômeurs pour la création ou la reprise d'entreprises - **ACTI** : Atelier et chantier d'insertion - **AFPA** : Association nationale pour la formation professionnelle des adultes - **AI** : Association intermédiaire - **ALE** : Agence locale pour l'emploi - **ANAH** : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat - **ANACT** : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail - **ANPE** : Agence nationale pour l'emploi - **AREF** : Allocation recherche emploi formation - **ASI** : Appui social individualisé - **ASS** : Allocation spécifique de solidarité - **APP** : Atelier de pédagogie personnalisée - **APR** : Action préparatoire au recrutement - **APS** : Apprentissage personnalisé des savoirs - **API** : Allocation de parent isolé - **ARE** : Aide au retour à l'emploi - **ARL** : Atelier de raisonnement logique - **CA** : Contrat d'avenir - **CAE** : Contrat d'accompagnement à l'emploi - **CDIAE** : Comité départemental d'insertion par l'activité économique - **CES** : Chèque emploi service - **CIE** : Contrat initiative emploi - **CIS** : Contrat d'insertion dans la vie sociale - **CNE** : Contrat nouvelle embauche - **CPEK** : Contrat de plan Etat région - **CQP** : Contrat de qualification professionnelle - **CAVA** : Centre d'adaptation à la vie active - **CDI** : Conseil départemental d'insertion - **CHRS** : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale - **CIDF** : Centre d'information sur les droits de la femme - **CLI** : Commission locale d'insertion - **CMP** : Code des marchés publics - **CMU** : Couverture maladie universelle - **CUCS** : Contrat urbain de cohésion social - **DIF** : Droit individuel à la formation - **DDASS** : Direction départementale des services vétérinaires

www.adalea.fr

PREAMBULE

En **1963**, une association dénommée « Foyer d'Accueil pour les Sans Abris » gère dans un local, situé sous la grande salle de Robien à Saint-Brieuc, un foyer de nuit.

En **1979**, des structures, des personnes et des associations (CCAS, Secours Catholique, Groupe Féministe de Saint-Brieuc, la Croix Rouge, la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, l'aumônerie de la Maison d'Arrêt, des travailleurs sociaux...) se mobilisent pour faire aboutir les projets de centres d'hébergement et de réadaptation sociale.

L'Association « Foyer d'Accueil pour les Sans Abris » devient l'association « Foyer d'Accueil » en 1979, puis « **Foyers d'Accueil** » en 1982.



En septembre **2007**, **ADALEA** est le nouveau nom choisi par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Foyers d'Accueil pour marquer le souhait partagé des acteurs de l'association d'une refonte de son identité pour :

- **Asseoir sa légitimité** : dans un contexte de professionnalisation des métiers du social, une communication professionnelle maîtrisée devenait incontournable.

- **Accompagner la cohésion des équipes** : en redonnant, par le biais d'une communication cohérente et homogène, du sens à toutes les activités de l'association.

- **Renforcer la lisibilité** : permettre aux différents acteurs, internes et externes, aux partenaires, aux financeurs, au public, aux usagers, d'identifier toutes les activités de l'association, sans se cantonner à l'activité Logement / Accueil.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
Accueil Écoute & Veille sociale - Logement Hébergement
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

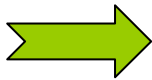
La volonté des fondateurs de l'association et des administrateurs d'aujourd'hui, issus de la société civile, engagés et militants, était et reste de développer une coopération collective, une **action sociale** inventive et offensive sur le champ de la lutte contre les exclusions.

Cette **ambition et histoire associative** qui perdurent depuis trente ans s'est traduite par un développement des actions, des structures pour les publics les plus en difficulté, mais aussi et surtout, par l'affirmation d'une **position politique locale d'utilité sociale** que les administrateurs ont toujours défendue.

POURQUOI UN PROJET ASSOCIATIF ?

Depuis sa création, l'association ADALEA a évolué peu à peu en étoffant son champ d'interventions, unie autour d'un objectif commun d'actions « auprès des personnes fragilisées » en situation de précarité sociale, morale ou économique, confrontées aux violences intrafamiliales et/ou aux dysfonctionnements de la société.

En 2006, notre projet associatif précisait :



« il est apparu important à tous les acteurs de faire le point et donc de revisiter le projet associatif des Foyers d'Accueil pour y affirmer notre raison d'être en tant qu'association, c'est-à-dire d'être un lieu de débat autour des problèmes de l'exclusion, débat enraciné dans le vécu des divers services rendus, débat qui doit déboucher sur une amélioration et un approfondissement de nos prestations ainsi qu'éventuellement sur leur diversification pour répondre à de nouveaux besoins ».

4 ans après, nous conservons cette même approche, à la différence que nous constatons aujourd'hui des évolutions importantes de plusieurs ordres dont nous devons tenir compte dans la définition de notre nouveau projet associatif qui doit être, sur le registre de la métaphore, la **colonne vertébrale** de nos missions et de nos actions.

Dans la continuité du dernier projet associatif et dans un contexte changeant, notre volonté est de décliner une nouvelle vision stratégique des membres et salarié(e)s de l'association, autour d'un **projet partagé et fédérateur**, pour les 3 années à venir.

Ce nouveau projet symbolise le **fil conducteur** qui nous permettra de décliner notre action de manière opérationnelle dans le cadre d'un plan d'actions, axé sur une démarche qualité d'évaluation continue de notre activité et du service rendu aux usagers.

Tout d'abord, **l'évolution même de l'association**, organisée il y a encore 3 ans en services, elle s'est restructurée en pôle d'activités. Dans ce contexte organisationnel, il s'agit du premier projet associatif de l'association ADALEA.

Deuxième évolution forte, **les publics accueillis et les problématiques** auxquelles ils font face : multiples et complexes.

La pauvreté et l'exclusion n'ont pas diminué en volume, elles ont évolué et touchent aujourd'hui d'autres catégories de population : « les travailleurs pauvres » qui représentent 6,7 % des travailleurs en emploi, soit 1,7 millions d'individus, les jeunes, les familles monoparentales...

Autre problématique en lien avec nos activités, les violences faites aux femmes : 675.000 femmes ont été victimes de violence en France lors des 2 dernières années, soit de leur compagnon (ou ex) ou d'un autre membre de la famille. Malgré les évolutions législatives et le développement des structures d'accompagnement, ce fléau social reste d'actualité et nous devons continuer à nous mobiliser.

Phénomène nouveau en France relaté par l'ONPES¹, les professionnels observent une désespérance accrue des personnes en difficulté, notamment en situation de pauvreté, qui se traduit de deux manières. D'un côté, une hausse des inquiétudes, une perte d'espoir en matière d'insertion professionnelle et sociale, un manque de motivation, l'amplification des problèmes de santé physique, mentale et des situations de handicap, une dépendance accentuée aux structures d'aide, accompagnée d'une perte d'autonomie. De l'autre, des manifestations d'agressivité, des exigences plus fortes en direction des professionnels rencontrés et des services sociaux en général.

Le cumul des difficultés auxquelles sont confrontés les publics que nous recevons est trop important pour toutes les énumérer : non maîtrise des savoirs fondamentaux, développement des addictions... La poursuite ou le développement de ces phénomènes nous obligent à adapter nos interventions.

Ces tendances se confirment également à l'échelle locale. Sur le département des Côtes-d'Armor, le taux de pauvreté s'établissait à 12,5 % en 2007, sous la moyenne nationale (13,4%), mais supérieur à la région (11,2 %). 30 % des personnes sont dans une situation de monoparentalité, majoritairement des femmes seules avec enfant. Autre tendance, les hommes et les femmes seuls qui vivent sous le seuil de pauvreté sont surreprésentés dans le département, plus de 40 % des usagers concernés, contre 33 % au niveau national. L'association reçoit chaque année, sur ses différents services, 4500 personnes en situation de précarité sociale, morale ou économique, ces chiffres et les problématiques repérées concordent avec la typologie de public que nous accueillons.

Ces évolutions nous amènent à réfléchir tous ensemble à de nouvelles orientations et de nouvelles réponses qui prennent en compte les besoins de chaque individu de la façon la plus globale possible, approche que nous avons toujours défendue et que nous cherchons à conserver à travers la complémentarité de nos actions. L'association, par l'intermédiaire des professionnels et de ses partenaires, doit également poursuivre les efforts de prévention déployés sur ses services en anticipation des difficultés complémentaires qui pourraient survenir afin d'éviter que les personnes fragilisées ne le soient encore plus demain par la combinaison de phénomènes précarisant.

Dernière mutation et non des moindres, **les évolutions du contexte** dans lequel nous intervenons. Celles des financeurs et des politiques publiques d'une part avec de nombreuses réformes qui impacteront nécessairement nos activités, nos actions et la prise en charge des publics dans les 3 à 5 années à venir. Celles de nos partenaires qui font face eux aussi à ces mêmes changements et avec qui nous devons construire des solutions innovantes adaptées aux besoins des usagers. Celles enfin des associations, également partenaires, intervenant sur des champs sensiblement identiques aux nôtres, avec lesquelles les collaborations actuelles devront être renforcées.

Comme notre association, l'environnement dans lequel nous agissons et les publics que nous accompagnons évoluent constamment. Aussi, dans un contexte de changement perpétuel et incertain, il serait illusoire de prétendre que ce projet associatif restera en l'état pour les 3 prochaines années. Bien qu'il constitue notre référence commune, l'association s'autorise bien évidemment à revoir ce projet et à l'adapter en fonction des mutations susceptibles d'influencer notre action, qu'elles soient internes et/ou externes.

FONDEMENTS / VALEURS ASSOCIATIVES / ENGAGEMENTS

« L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. »

¹ Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale

A cette définition très juridique d'une association, les administrateurs, bénévoles, lui donnent un sens humaniste :

« **ADALEA, c'est le rassemblement de citoyens issus d'horizons variés, partageant les mêmes valeurs et aspirations qu'ils mettent en commun dans le cadre d'une stratégie politique associative d'utilité sociale pour venir en aide aux personnes démunies ou rencontrant des difficultés dans leur quotidien.** »

L'association se définit depuis sa création et dans ses statuts comme une association de lutte **contre toutes les formes de violences**, notamment celles exercées sur les femmes. ADALEA a également pour but **de lutter contre toutes les formes d'exclusions**, c'est-à-dire la relégation ou la marginalisation sociale de personnes, ne correspondant pas ou plus au modèle dominant de notre société. S'agissant de ce deuxième objectif, les administrateurs interrogent aujourd'hui les limites de cette terminologie. En effet, les chiffres sur la pauvreté et l'exclusion, les manifestations des processus **de** désocialisation ne cessent de croître depuis des décennies et ce malgré les efforts importants consentis par les politiques et les acteurs de terrain.

L'objectif de « lutte contre les exclusions » suppose des politiques, des interventions, des actions préventives et curatives. Notre association, en dépit de son investissement, n'a que peu d'impact sur les sources de l'exclusion. ADALEA intervient la plupart du temps auprès de personnes qui sont déjà dans une situation de précarité sociale, morale ou économique. Elle fait en sorte de les aider afin qu'elles retrouvent une place dans la société, et quand bien même elle y parvient, l'association ne contribue que très partiellement à l'éradication de l'exclusion, le nombre de personnes accueillies qui va croissant en témoigne.

Dès lors, ADALEA se définit davantage dans ses actions comme une association de lutte « auprès des personnes fragilisées » mais contribue également par le biais de ses interventions et participations dans les différentes instances, dans les réseaux, à promouvoir des idées, des projets qui participent à la lutte contre les exclusions et les phénomènes de précarisation au sens politique.

L'objectif de l'association vise à retisser les liens cassés, citoyens, professionnels, électifs ou familiaux autour des usagers pour qu'ils retrouvent leur pleine place dans la société en mettant à leur disposition des services et les moyens de se les approprier. Cet objectif est dicté par des **valeurs humanistes** portées par les administrateurs et qui constituent la pierre angulaire de notre intervention.

« Si nous ne voulons pas faire glisser à nouveau le monde dans le malheur, nous devons abandonner nos rêves du meilleur des mondes. Mais cela ne doit pas nous empêcher d'être des artisans de ce monde meilleur, toutefois des artisans modestes. »

Karl Popper

LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

L'association s'appuie sur 4 valeurs fondamentales qu'elle s'efforce de défendre et de respecter au quotidien sans distinction, ni hiérarchie entre elles.

LA TOLERANCE : la tolérance n'est ni la complaisance ni l'indifférence. C'est le respect et l'appréciation de la richesse et de la diversité des cultures de notre monde, de nos modes d'expression et de nos manières d'exprimer notre qualité d'être humains. La tolérance est la reconnaissance des

droits universels de la personne humaine et des libertés fondamentales d'autrui. La discrimination et la marginalisation sont des formes courantes d'intolérance. La tolérance c'est l'acceptation des valeurs et des normes d'autrui. Etre tolérant c'est faire face à ce qui nous dérange mais qu'on accepte par respect de l'individu.

En ce sens, l'association accueille toute personne qu'elle partage ou non les mêmes valeurs, qu'elle adhère ou non aux normes de la société.

RESPECT INCONDITIONNEL DE TOUT INDIVIDU : l'association reconnaît l'égalité de dignité des personnes qu'elle reçoit et place le respect comme une exigence de considération dans les relations interpersonnelles entre les acteurs de l'association. Être respecté est un signe de citoyenneté. Pour autant, cette inconditionnalité s'inscrit dans un cadre défini par l'association que toute personne se doit d'appliquer.

SOLIDARITE : dans son acception générale, la solidarité caractérise des personnes qui choisissent ou ressentent une obligation morale d'assister une autre personne et réciproquement. Dans les politiques publiques, la solidarité est employée dans un sens plus restreint, qui exclut parfois la notion de mutualité ou de réciprocité. Le mot "solidarité", dans ce cas, est utilisé pour sa connotation sociale positive, comme un substitut de notions idéologiquement connotées (charité, aumône ou assistance). **Pour l'association**, la solidarité n'est pas uniquement une valeur « politiquement correcte ». Elle doit se traduire dans les faits et dans les différents accompagnements menés par un partage, permettant à chacun de jouer dignement au mieux sa chance. Le principe de solidarité basé sur la prestation sans contrepartie doit laisser la place à la solidarité basée sur la reconnaissance de la personne en tant qu'actrice de son projet avec des droits et des devoirs réciproques, valorisants pour la personne. Aussi, les engagements pris pourront se traduire par une contractualisation, aux exigences graduées, dans une logique de donnant-donnant.

CONFIANCE EN LA PERSONNE : cette valeur, prônée par l'association renvoie à une attitude où le comportement intervient sur la base d'un sentiment puis d'un raisonnement. Faire confiance a priori, c'est se déterminer spontanément en supposant un a priori positif. La confiance étant à la base de toute relation humaine, elle est essentielle dans les relations avec les personnes accueillies en privilégiant l'écoute, la prise en compte de la demande ou de l'expression de chacun sans discrimination, sans remise en cause de la parole portée, avec pour objectif de permettre l'accès à l'autonomie.

A ces **VALEURS HUMANISTES** s'ajoutent un certain nombre **D'ENGAGEMENTS** que l'association s'efforce de respecter et qui font partie intégrante de son travail au quotidien. Ces engagements impliquent tant les administrateurs que les salariés de l'association.

LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

DEMARCHE CITOYENNE : l'association ne cherche pas, dans le cadre de son intervention, à mettre en avant son intérêt individuel, mais bien l'intérêt général au service des publics pour lesquels elle a une mission, en mobilisant autant que nécessaire et à tous les niveaux, les acteurs sociaux, les pouvoirs publics, les élus, les associations, les fédérations.

TRAVAIL EN EQUIPE : le cumul des difficultés que rencontrent les usagers que nous accompagnons exige, pour l'association, de travailler en commun avec l'ensemble des acteurs, administrateurs et

salarié(e) s, de réfléchir ensemble à des solutions et de dialoguer de manière respectueuse, interactive et dans un maximum de transparence à tous les niveaux : Conseil d'Administration, Bureau, Commissions, Services... Cet engagement conditionne également la pérennité de toute organisation. Le travail en équipe doit se décliner de manière concrète et complémentaire entre tous les pôles et faire l'objet d'une évaluation idoine.

CONCILIATION D'UNE GESTION RIGOUREUSE ET SOUPLE DE DECISION : assurer une traçabilité et un contrôle de nos actions tout en garantissant et en favorisant la prise d'initiative, la possibilité d'innover, le droit à l'échec pour mieux rebondir et avancer. L'association ne considère pas la rigueur comme un frein à son action, mais bien comme une condition nécessaire à la réalisation des missions qui lui sont confiées et qui permet de combiner efficacité économique et réussite humaine. La finalité d'une gestion rigoureuse doit être celle d'un résultat équilibré entre quatre objectifs : décisions du Conseil d'Administration en accord avec la Direction, travail des salarié(e)s, besoins des usagers, adéquation avec les moyens négociés par les financeurs.

L'INNOVATION : par la mise en place d'actions, de modalités de prise en charge nouvelles dans le but d'améliorer le service rendu aux publics accueillis. → Au-delà des actions, c'est la manière dont l'association va gérer sa capacité à innover qui va la rendre innovante, sa capacité à transformer les idées en actions. Pour exploiter au mieux ce « capital innovation », l'association s'engage à faciliter les initiatives de créativité et d'originalité, à structurer son processus d'innovation et son organisation de travail pour permettre l'émergence et le suivi des projets.

LES OBJECTIFS ET LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION

Le projet de l'Association est de proposer à des personnes en difficulté un accueil, un accompagnement, par des moyens diversifiés, qui les amènent à redécouvrir et mobiliser elles-mêmes leur autonomie. Cette revalorisation personnelle, cette redynamisation doivent permettre à chacun de retrouver une place d'acteur dans la société.

Des publics différents - Un accompagnement adapté

Consciente du caractère global et multidimensionnel de l'exclusion qui a succédé à une approche statique et traditionnelle de la pauvreté, et lucide sur la difficulté de prendre en charge l'intégralité des problématiques amenant à cette exclusion, l'association s'efforce d'apporter aux personnes reçues des réponses qui soient le plus adaptées possibles à leurs besoins, en lien avec leur situation économique, sur des champs diversifiés et souvent complémentaires : logement et hébergement, emploi et formation, accueil, écoute, veille sociale, santé, culture, ressources, famille, lutte contre les violences faites aux femmes... :



L'association, dans ses champs de compétences, vise à donner directement ou indirectement à toute personne en situation d'exclusion et/ou victimes de violences intrafamiliales les réponses à ses besoins dans les domaines où son accès au droit est remis en cause.

Cet accueil et/ou accompagnement peut être ou non individualisé. Une prise en charge individualisée ne signifie pas uniquement une relation duale entre un professionnel et un usager, bien au contraire, des temps d'échange et de partage en groupe sont indispensables dans la reconstruction des liens sociaux qui ont été rompus. Aussi, notre appui se traduit par une analyse détaillée du parcours antérieur de la personne, le recensement de ses difficultés souvent multiples et la prise en compte de ses aspirations.

Au-delà de cet accompagnement, nous attachons une importance primordiale à ce que la personne soit véritablement **actrice de son projet** car notre intervention restera lettre morte sans une démarche et un effort volontariste de sa part. Notre objectif essentiel vise à ce que les personnes reçues recouvrent leurs droits et leur dignité afin qu'elles puissent retrouver une place citoyenne. Cet objectif implique des contreparties qui se formalisent, lorsque cela est possible et nécessaire et en fonction des services concernés, par une contractualisation de notre accompagnement dans le temps avec des droits et des devoirs réciproques, des objectifs partagés à atteindre, adaptés aux besoins, aux situations, aux difficultés et aux capacités d'autonomie des personnes accueillies. Lorsqu'elle n'a pas la capacité à intervenir, l'association s'emploie, dans l'intérêt exclusif de l'utilisateur, à orienter la personne auprès des professionnels les mieux à même de répondre en mobilisant son réseau de partenaires. De fait, l'association s'efforce toujours, dans la limite de ses moyens mais dans un esprit coopératif, en interne comme en externe, de proposer une solution aux personnes qu'elle rencontre.

Quel que soit l'accompagnement dispensé, contractualisé ou non, durable ou temporaire, global ou ciblé, nous nous engageons à recevoir les personnes en veillant à assurer un accueil de qualité, égalitaire et non discriminatoire, à l'écoute des problématiques de chacun et sans jugement, dans le respect de nos valeurs et de nos engagements. Cet accueil inconditionnel, nous en faisons un impératif pour créer et maintenir le lien avec les publics que nous recevons.

Une mobilisation des moyens dans une démarche de réseau

L'association ADALEA se veut actrice des politiques d'insertion dans le cadre de toutes ses compétences, force de proposition, mais aussi d'alerte et d'interpellation des pouvoirs publics quant à leur rôle et à leurs responsabilités dans la lutte contre les exclusions. Présente sur le département des Côtes-d'Armor et participant à différentes instances départementales, régionales ou nationales, l'association mobilise les moyens humains, techniques et financiers pour répondre aux situations des personnes qui la sollicite dans le périmètre de ses champs d'actions. A ce titre, ADALEA contribue avec d'autres acteurs à la constitution d'un réseau de partenaires visant à apporter les réponses adaptées aux besoins des personnes en difficultés dans une démarche de co-accompagnement.

L'association ne prétend pas prendre en compte toutes les demandes ni résoudre tous les problèmes, mais s'engage à activer d'autres compétences externes diversifiées et complémentaires dans une logique de développement de réseau au service des usagers.

Une liberté associative qui se traduit par une liberté d'action

Bien que financée majoritairement par des fonds publics pour mener ses actions, bien qu'elle se positionne sur des appels d'offres, l'association défend les principes suivants :

- L'association n'est pas uniquement un prestataire de services. Elle est un partenaire des pouvoirs publics dans la lutte contre les exclusions, avec lesquels elle contractualise sur des objectifs correspondant à son éthique et à ses valeurs et aux besoins repérés.
- L'association reste un acteur libre avec son propre fonctionnement, son autonomie, qu'elle compte conserver dans sa gestion, son organisation quotidienne, sa communication, notamment externe. L'association reste maître des décisions qu'elle prend, et les assume dans le respect d'une éthique rigoureuse. Sa participation à une action est toujours soumise à l'aval des administrateurs qui s'emploient, dans leur décision, à ce que soient respectées les valeurs et les missions associatives qui les unissent.

Attentifs aux évolutions de notre société et aux enjeux qui en découlent, nous sommes conscients que nos actions auprès des publics sont conditionnées par :

- les limites et les contraintes des Politiques Publiques, des réglementations

- les moyens que nous attribuent l'Etat, les Collectivités Locales ou Territoriales et les organismes à caractère public ou privé

Ces contraintes qui peuvent limiter notre « liberté » et nos champs d'action tant sur la prise en charge des publics que sur notre capacité à inventer, innover, expérimenter, nous incitent à axer notre stratégie dans le prochain plan d'actions sur :

- Le développement de nouvelles actions économiquement viables susceptibles de nous apporter des financements complémentaires
- La recherche de financements en complémentarité des financements traditionnels

POUR

- Le déploiement de réponses novatrices en adéquation avec les attentes et les besoins identifiés des publics par les professionnels
- La mise en œuvre de projets collectifs sur les actions et à l'échelle de l'association

Un observatoire de la pauvreté et de l'exclusion

Le rôle de l'association est non seulement d'être un observatoire de l'origine des difficultés rencontrées par les usagers au travers de la diversité des activités qu'elle gère, mais il consiste aussi à alerter voire à interpeler les « décideurs » pour élaborer conjointement, des réponses nouvelles visant à remédier aux causes des situations qui engendrent des exclusions ou à mettre en place des politiques de prévention.

La richesse des informations que nous collectons et analysons chaque année dans nos bilans n'ont pas seulement pour objectif de contrôler notre activité et de justifier de l'octroi de nos financements. En effet, ces informations qualitatives et quantitatives fournissent aussi et surtout, des indications qui sont encore sous-utilisées en interne par l'association, mais également à l'externe par nos financeurs et partenaires. A nous de reprendre, synthétiser, analyser et mieux exploiter ces éléments afin d'identifier de nouveaux besoins, d'adapter les réponses existantes et de décliner de nouvelles actions. A nous également de les transmettre aux décideurs et financeurs avec qui nous collaborons pour les alerter et les éclairer sur les réalités de terrain et les besoins émergents des populations, remontés par les professionnels.

Des territoires d'exclusion, des territoires d'intervention,

L'association ADALEA intervient sur l'ensemble du département des Côtes-d'Armor et en priorité sur le bassin d'habitat ou de vie de Saint-Brieuc et du Centre Bretagne. En fonction des projets qu'elle développe, elle intervient également au-delà des limites départementales.

Ce maillage territorial apparaît essentiel aujourd'hui afin de rester en cohérence avec les instances décisionnelles que sont les intercommunalités, le département, la Région, l'Etat ou l'Europe. Les mutations en cours et les réorganisations qui se profilent amène l'association, en anticipation des décisions à venir, à envisager une présence supra départementale qui implique la collaboration avec d'autres structures intervenant sur des champs similaires ou complémentaires. A l'heure de la mutualisation des moyens et des regroupements, ces changements incitent l'association à revoir son organisation, son positionnement en imaginant des formes de partenariat plus poussées dans une logique d'efficience.

Dans l'intérêt des personnes, l'association s'efforce de proposer des services et un accompagnement là où il n'y a pas ou peu de réponse en privilégiant une démarche d'anticipation et de prospection plutôt qu'une position attentiste en décalage avec les réalités et les besoins des usagers.

Son intervention peut être négociée et concertée avec les acteurs locaux après définition commune des objectifs et rôle respectifs, mais elle peut également être décidée de son propre chef en fonction des nécessités. Quoi qu'il en soit, l'association s'attache toujours à informer et à associer les acteurs locaux à la mise en place des actions qu'elle porte. Son engagement est souvent conditionné par l'absence de structures répondant aux besoins non satisfaits repérés localement, soit par la demande d'un partenaire, sollicitant un appui technique et méthodique dans la mise en place d'une réponse aux besoins repérés et pour laquelle l'association a les compétences nécessaires, soit enfin parce qu'elle juge sa présence opportune, en conformité avec ses valeurs et ses compétences.

LES POLES ET LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION

Les actions de l'association sont regroupées en 2010 dans 4 pôles.

Le développement d'actions nouvelles est soumis à l'approbation du conseil d'administration qui a pour mission de veiller à l'adéquation des actions avec l'objet de ses statuts et des missions.

Les actions de l'association évoluent tous les ans dans une logique de réponse aux besoins repérés par les professionnels, les administrateurs, les politiques publiques. Il s'agit pour l'association d'anticiper les changements et d'être force de proposition pour que les besoins sociaux soient satisfaits.

Les pôles d'activités :



POLE ACCUEIL ECOUTE & VEILLE SOCIALE



Le pôle intervient en direction :

- **Des femmes victimes de violences conjugales et familiales**

► ACCUEIL ECOUTE FEMMES

- Un service d'écoute téléphonique en qualité de Bureau Départemental d'Accueil pour les femmes victimes de violences conjugales
- Un accompagnement psychosocial des femmes en individuel ou en collectif au sein d'un groupe de parole (accueil sur Saint-Brieuc / permanences délocalisées sur Loudéac, Dinan, Guingamp, Rostrenen)
- Une prise en compte des enfants qui vivent dans un climat de violence
- Des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels

- **Des publics en grande précarité au sein de différentes actions**

► ROND POINT, dispositif sur le champ de l'urgence sociale qui comporte trois dimensions :

- **L'Accueil Physique** à la **BOUTIQUE SOLIDARITE** pour faire le point, aider les personnes à retisser des liens sociaux. Accueil humanitaire pour se laver, déposer un sac, laver son linge, se reposer, obtenir une adresse...
- **L'Accueil Téléphonique** au **115** : dispositif départemental de veille sociale, de mise à l'abri et d'orientation des personnes sans domicile.
- **L'aller vers** avec L'Action Sociale sur l'Espace Public Briochin **ASEP** pour aller au devant des personnes en situation ou en risque d'exclusion dans une logique de veille sanitaire et sociale, instaurer une écoute, un dialogue de proximité, faciliter l'accès aux soins.

► POINT ACCUEIL SANTE animé par une infirmière et une psychologue, propose un accueil, une écoute et un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés liées à la santé.

► ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA : accueil et accompagnement socio pédagogique au contrat d'insertion des allocataires du RSA marginalisés. Accompagnement pour une resocialisation et une autonomie financière.

POLE LOGEMENT ET HEBERGEMENT



Les actions d'ADALEA sur les champs du **LOGEMENT** et de **L'HEBERGEMENT** sont diversifiées et complémentaires pour permettre aux personnes accueillies ou accompagnées de bénéficier d'un **parcours résidentiel** qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

ADALEA gère trois Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale :

- ▶ Le CHRS **ARGOS** (33 places)
- ▶ Le CHRS **Clara ZETKIN** (34 places)
- ▶ Le CHRS **KER GALLO** en Centre Bretagne (10 places)

Les CHRS proposent un hébergement avec accompagnement social et professionnel pour aider des personnes ou des familles en démarche d'insertion à résoudre les difficultés qu'elles rencontrent.

Le **CHRS Clara ZETKIN** est spécialisé dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales.

ADALEA propose également **d'autres actions** sur les volets Logement Hébergement :

- ▶ Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- ▶ Des appartements individuels dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire
- ▶ L'intermédiation des logements des Programmes Sociaux Thématiques
- ▶ Une action visant la préparation à la sortie de maison d'arrêt en partenariat avec le SPIP
- ▶ Un bail à réhabilitation (Loudéac)
- ▶ Un dispositif de sous-location
- ▶ L'accompagnement à la recherche de logement ou au maintien dans le logement (Boutique Logement)
- ▶ Accompagnement DALO (Saint-Brieuc et Loudéac)
- ▶ Une maison relais (25 places)
- ▶ Des places de stabilisation (6)

POLE EMPLOI FORMATION



Association Départementale
Accueil Écoute & Veille sociale - Logement Hébergement
EMPLOI FORMATION - Ateliers d'insertion

Le pôle **EMPLOI FORMATION** d'ADALEA s'adresse aux demandeurs d'emploi, aux jeunes et aux adultes, aux salariés qui souhaitent /

- ▶ Etre accompagnés dans leur orientation professionnelle (travail sur le projet)
- ▶ Etre accompagnés pour la recherche d'un emploi ou le maintien dans leur emploi
- ▶ Etre accompagnés et soutenus dans la résolution des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien et qui constituent des freins dans l'accès à l'emploi
- ▶ Se qualifier
- ▶ Se pré-qualifier
- ▶ Evaluer leurs capacités et compétences professionnelles
- ▶ Se remettre à niveau dans les savoirs fondamentaux

ADALEA **Emploi Formation** développe également son offre de formation en direction **des entreprises** et propose des services de conseil, d'accompagnement des salariés dans l'évolution de leur carrière. ADALEA **Emploi formation** intervient depuis 19 ans sur différentes villes, bassins de vie du département des Côtes d'Armor, auprès des partenaires institutionnels et économiques.

POLE ATELIERS D'INSERTION



Association Départementale
Accueil Écoute & Veille sociale - Logement Hébergement
Emploi Formation - **ATELIERS D'INSERTION**

ADALEA recrute et encadre sur son pôle **ATELIERS D'INSERTION** des personnes rencontrant des difficultés d'intégration sociale et professionnelle. Les personnes sont embauchées en Contrat aidé.

Les différentes activités de production proposées, couplées avec un accompagnement technique, social et professionnel renforcé leur permettent progressivement de valoriser leurs capacités et leurs compétences, de retrouver une autonomie sociale et une insertion professionnelle durable. 4 ateliers / chantiers sont développés :

- ▶ **ATELIER TRI ET RECUPERATION DES METAUX (SAINT-BRIEUC)** : L'activité consiste à démonter des ensembles métalliques afin de récupérer, par le tri, les différents métaux et alliages qui les composent. La matière première est achetée ou fait l'objet de dons. Les métaux triés, environ 80 tonnes par an, sont ensuite revendus. L'atelier emploie 12 personnes.
- ▶ **ATELIER PEINTURE / SECOND ŒUVRE BATIMENT (PAYS DE SAINT-BRIEUC)** : Deux équipes interviennent auprès des organismes publics ou associatifs, pour effectuer des rénovations intérieures de bâtiment : peinture/pose de revêtements muraux / pose de cloisons sèches / maçonnerie/menuiserie.... L'atelier emploie 20 personnes .
- ▶ **RENOVATION ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE BATI** : cet atelier qui intervient sur le territoire de la CIDERAL (communauté de 21 communes en Centre Bretagne) rénove et entretient le petit patrimoine bâti des communes (lavoirs, calvaires, fontaines...). L'atelier emploie 10 personnes.
- ▶ **RENOVATION DU SITE DE LA ROCHE AUX CERFS EN CENTRE BRETAGNE** : cet atelier intervient sur la commune de la Motte. il emploie dans le cadre d'un partenariat avec la CIDERAL, la direction Interrégionale des Services Pénitentiaires, la maison d'arrêt de Saint-Brieuc et le SPIP, 6 personnes dans le cadre d'un aménagement de peine.

LES ACTEURS ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR REALISER LES MISSIONS ASSOCIATIVES

LES ACTEURS DE L'ASSOCIATION

LES MEMBRES

L'Association se compose de membres définis comme suit dans les statuts :

- Les **Membres adhérents ou membres actifs** (personnes physiques ou morales) qui sont à jour de leur cotisation annuelle.
- Les **Membres associés** : des personnes physiques qui ont été membres adhérents mais qui, pour des raisons professionnelles ou personnelles ne le sont plus. Ne payant pas de cotisation, ils n'ont pas le droit de vote que ce soit au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Générale.
- Les **Membres cooptés** : avant de devenir administrateur, toute personne doit être présentée par un membre du Conseil d'Administration à cette instance et participer aux réunions du Conseil d'Administration pendant une durée minimale de 6 mois.

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration de 9 membres actifs au moins et de 16 membres actifs au plus qui sont élus par l'Assemblée Générale annuelle pour une durée de 3 ans. Les Administrateurs sortants sont rééligibles par tiers. Les membres associés et cooptés participent aux réunions du Conseil d'Administration.

Tout membre (adhérent, associé ou coopté) a pris connaissance du projet associatif de l'Association **ADALEA** et déclare adhérer aux valeurs définies dans ce projet. Chaque membre intervient à titre bénévole.

La vie associative s'articule autour de :

- **L'Assemblée Générale** qui, lors de sa réunion annuelle, vérifie le bilan des actions et le bilan financier de l'année écoulée et adopte les orientations pour l'année à venir.
- Le **Conseil d'Administration** qui met à exécution les résolutions de l'Assemblée Générale en orientant la gestion de l'Association. Il se réunit au moins quatre fois par an, et ses débats, au-delà de la marche quotidienne, doivent permettre une réelle prospective des objectifs et moyens pour améliorer l'adéquation des prestations fournies en réponse aux besoins des publics. Les administrateurs agissent bénévolement et par conviction.
- Le **Bureau** investi des pouvoirs définis par le Conseil d'Administration, qui veille à l'application des décisions prises. Pour chacune des décisions prises, un administrateur, membre du bureau, pourra être désigné et assurera le suivi et le rendu – compte de la mise en œuvre. Le Bureau accompagne et évalue la gestion courante de l'association dans l'intervalle des réunions de Conseil d'Administration
- Les **Commissions** qui constituent un moyen d'associer administrateurs, professionnels (et ponctuellement des représentants des usagers et des partenaires politiques, associatifs et financiers) à l'étude des projets et au suivi des divers volets de la vie de l'association. Les commissions ont un rôle purement consultatif. Elles peuvent être permanentes ou ponctuelles.
- Le **Président** qui assure la continuité du pilotage de l'Association en étroite coopération avec la Direction.

L'ensemble du fonctionnement des instances associatives mais également le fonctionnement administratif interne, les relations entre les instances de l'association et les salariés, cadres de direction et professionnels sont fixés par le Règlement Intérieur du conseil d'administration.

LES PROFESSIONNELS SALARIES

En 2010, ADALEA compte 75 salarié(e)s en moyenne mobilisés sur les actions et les missions de l'association et 48 salarié(e)s en contrat unique d'insertion sur les ateliers d'insertion.

L'association dispose de compétences et de fonctions diversifiées qui mises en synergie concourent à la qualité et à la valorisation du service rendu aux personnes accueillies :

- Aide comptable
- Agente d'entretien des locaux
- animateur (trice) de formation
- Assistante sociale
- Comptable
- Conseillère en insertion sociale et professionnelle
- Educateur (trice)
- Informaticien
- Maîtresse de maison
- Ouvrier d'entretien
- Responsable de pôle
- Responsable éducatif
- Secrétaire
- Documentaliste
- Agent (e) administratif (ve)
- animateur (trice)
- Assistante de direction
- Veilleur (se) de nuit
- Responsable pédagogique
- Responsable des ressources humaines
- Psychologue
- Moniteur d'atelier/auto école sociale
- Infirmière
- Educateur (trice) spécialisé(e)
- Directrice
- Conseillère en économie sociale et familiale
- Chargé de projet/chargé de mission

Dans le cadre du projet associatif, il s'agit de réaffirmer la volonté des administrateurs de travailler avec les salarié(e)s dans une logique de complémentarité et de respect des prérogatives réciproques, de reconnaissance et d'enrichissement mutuels au profit des missions à réaliser, enfin de coopération impulsée par des pratiques managériales renouvelées et partagées avec les salariés.

Dans un contexte de changement permanent des organisations, d'instabilité, il est nécessaire de poser des cadres d'intervention mais aussi de saisir, de reconnaître et de valoriser les ressources spontanées dont sont porteurs les salarié(e)s. Au-delà des fonctions des uns et des autres, il s'agit, pour chacun, de prendre conscience de l'importance de développer les coopérations en tirant partie des propositions émanant des acteurs de l'association et en créant les conditions nécessaires à l'écoute, au partage d'idées, à l'échange, à la co-construction. Cette coopération implique nécessairement une meilleure prise en compte des apports de chacun, mais aussi, une volonté réelle de l'ensemble des acteurs de l'association d'y contribuer de manière participative et prospective.

L'éclatement, la taille et l'organisation de notre association peut sembler complexe aux nouveaux venus. Aussi, ADALEA garantit un accueil et une intégration de qualité à ses salarié(e)s. Elle met en place un protocole d'accueil adapté afin que les personnes découvrent et s'imprègnent au mieux des valeurs et engagements défendus, du projet associatif, des plans d'actions, du fonctionnement général de l'association... Cette immersion permet également de favoriser la rencontre avec les salarié(e)s des différents pôles et services.

LES PERSONNES ACCUEILLIES / ACCOMPAGNEES COMMUNEMENT APPELEES LES USAGERS

Les lois de rénovation de l'action sociale placent les usagers au cœur des dispositifs. A ce jour, dans l'association, les conseils de vie sociale qui associent salarié(e)s et usagers sont mis en place sur les centres d'hébergement et la maison relais. Ces instances permettent à partir des souhaits et des remarques exprimées d'améliorer la qualité des services rendus et de reconsidérer parfois les pratiques professionnelles.

Le recueil de l'avis, de l'appréciation, de l'évaluation des usagers sur les actions de l'association sont indispensables pour mettre en adéquation l'intention et l'efficacité du service rendu. A ce titre, il se doit d'être généralisé sur l'ensemble des actions, en l'adaptant aux spécificités des publics accompagnés, et porté à la connaissance des salariés et des administrateurs.

LES BENEVOLES D'ACTION OU DE COMPETENCES

Hormis les administrateurs bénévoles qui s'investissent fortement au sein du Conseil d'Administration, l'association a, jusqu'ici, très peu développé le **bénévolat d'action ou de compétences** privilégiant l'intervention de salariés qualifiés. Les bénévoles de compétences sont des personnes confirmées professionnellement qui apportent leur savoir-faire à l'association. Les bénévoles d'actions interviennent sur des dispositifs, des actions ou des manifestations spécifiques.

Ces bénévoles partagent des valeurs communes qui doivent être celles de l'association. Ils ne se substituent pas au travail des professionnels mais interviennent sur des activités et des champs complémentaires, au service des publics, des salariés, de l'association, avec une volonté partagée de s'investir dans un projet solidaire.

Aujourd'hui, les exigences des financeurs, la complexité et la multiplicité des publics, la nécessité de se professionnaliser pour répondre à de nouveaux besoins et la dimension partenariale obligent l'association à améliorer son fonctionnement, à communiquer, à créer de nouveaux outils, à rechercher des financements complémentaires mais aussi et surtout à réfléchir au prolongement de ses actions auprès des publics, aux relais possibles pour aller plus loin dans ses missions, pour aller plus loin dans l'individualisation des prises en charge et la qualité, la proximité des réponses apportées, pour associer plus d'acteurs de la vie civile à son objectif de lutte contre les exclusions.

La mise en œuvre du bénévolat de compétence d'action représente pour l'association l'un des enjeux de ces prochaines années et une composante nécessaire qu'elle devra intégrer et organiser dans son fonctionnement. Des missions, complémentaires de celles des professionnels, peuvent être déléguées à des personnes compétentes, partageant les mêmes valeurs et aspirations et souhaitant s'investir bénévolement dans le projet social de l'association.

LES MOYENS MATERIELS LOGISTIQUES ET FINANCIERS

L'Association dispose pour remplir ses missions de locaux soit en tant que propriétaire soit en tant que locataire :

- ❑ 5 implantations principales à Saint-Brieuc
- ❑ 1 à Loudéac
- ❑ Un parc de logements mis à disposition des publics

L'Association dispose d'un parc informatique important interconnecté par Internet.

L'association a le souci constant de rechercher une adéquation entre les moyens financiers alloués et les missions dévolues notamment par l'état, les collectivités territoriales et locales et, de diversifier ses modes de financement notamment pour conduire des actions innovantes ou des projets ponctuels.

Le budget de l'Association est de l'ordre de 4.5 millions d'euros. Les financeurs, commanditaires de nos actions sont en 2010 :

Entreprises	DDTEFP 22 Direction départementale de l'Emploi et de la formation Professionnelle	Fondation de France	Fondation Orange	FSE Fonds Social Européen
CAF	DRDF Direction Régionale aux Droits des Femmes	Fondation Pierre et Adrienne SOMMER	Fondation ABBE PIERRE	Résidents / Locataires
Ville de Lamballe	Conseil Général des Côtes d'Armor	Saint Brieuc Agglomération	Ville de Ploufragan	Ville de Saint-Brieuc
Ville De Dinan	DRTEFP Direction Régionale de l'Emploi et de la formation Professionnelle	FNARS	Ville de Tréguieux	Ville de Loudéac
DDASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales	SPIP Service de Probation et d'Insertion Pénitentiaire	GRSP Groupement Régional de Santé Publique	Ville de Languieux	Cideral
Conseil Régional de Bretagne	Caisse d'épargne	DISP Direction interrégionale des services pénitentiaires	DDE Direction départementale de l'équipement	ACSE FIPD

Consciente de la fragilité des financements publics, l'association ne se contente pas d'une position attentiste, bien au contraire, elle prospecte et recherche d'autres financeurs susceptibles de collaborer sur des actions ponctuelles mais tout aussi importantes pour les usagers dans la reconstruction de leurs liens sociaux. Le mécénat n'est bien évidemment pas la panacée mais contribue au financement d'actions occasionnelles ou innovantes.

L'association restera vigilante quant au type de mécène qu'elle peut mobiliser dans le respect de ses valeurs et de ses engagements, en conservant son indépendance et son autonomie d'action. En complément de ce mécénat, l'association réfléchit également pour les années à venir à la possibilité de faire appel aux dons, moyen financier qu'elle n'a pas mobilisé jusqu'à présent et qui nécessitera la mise en œuvre d'une logistique appropriée et une communication adaptée, valorisante, mais réaliste, sans « misérabilisme ».

LES PARTENARIATS

L'association inscrit son intervention dans une dynamique de réseau et de partenariats :

- **Partenariats institutionnels** avec les commanditaires, les financeurs de nos actions et de nos prestations
- **Partenariats d'intervention:** structures avec lesquelles nous portons des projets, des actions communes
- **Partenariats d'actions** avec l'ensemble des organismes qui dans leurs champs de compétences respectifs peuvent contribuer à l'avancée des projets, à la résolution des problématiques des publics accueillis par l'association
- **Représentation de l'association dans différents conseils d'administration et instances**

Cette dimension partenariale est au cœur des modes de fonctionnement de l'association. Elle doit constamment être activée, recherchée, développée et formalisée dans le cadre de conventions si nécessaire

Les représentations en 2010

	REPRESENTANT ADALEA
ECHELON NATIONAL	
FNSF (<i>Fédération Nationale Solidarité Femmes</i>)	Marie France BOMMERT, vice-présidente est membre du CA
Groupe d'appui national 115 FNARS (<i>Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale</i>)	Valérie BOCQUEHO, responsable du pôle Accueil écoute et veille sociale représente les structures de l'ouest
ECHELON REGIONAL	
Commission régionale logement hébergement FNARS	Serge FAINDT, responsable du pôle Logement Hébergement
Conférence des organismes de formation pilotée par le Conseil Régional	Rose marie DELAROCHE, responsable des pôles emploi formation-ateliers insertion
ECHELON DEPARTEMENTAL	
ALTER (<i>Agence Locale pour le Travail par l'Emploi Reconstitué</i>)	ADALEA est actionnaire d'ALTER
CDIAE (<i>Comité départemental d'insertion par l'activité économique</i>)	Pierre GRELLARD, président est suppléant du représentant de FAIRE
CIDFF (<i>Centre d'Information sur le Droits des Femmes et des familles</i>)	Marie France BOMMERT, vice-présidente est membre du CA
FAIRE (<i>Fédération des Associations d'Insertion Pour la Requalification par l'Emploi</i>)	Pierre GRELLARD, président est membre du bureau
FNARS région Bretagne	Marie France BOMMERT, vice-présidente est déléguée FNARS 22
Maison départementale des Femmes	Marie France BOMMERT, vice-présidente est membre du CA
Commissions contre les violences faites aux femmes	Valérie BOCQUEHO, responsable du pôle Accueil écoute et veille sociale
Comité directeur FSL (<i>Fonds de Solidarité pour le Logement</i>)	Manuela CHARLES, directrice, représentante des associations d'insertion
Conseils d'administration de TERRE ET BAIE HABITAT et COTES D'ARMOR HABITAT (Offices publics de l'habitat)	
Comité responsable du PDALPD (<i>programme département d'action pour le logement des personnes défavorisées</i>)	

	REPRESENTANT ADALEA
Accords collectifs Suivi du Schéma AHI	Manuela CHARLES, directrice, représentante des associations d'insertion adhérentes FNARS
Comité technique du PDALPD	Serge FAINDT, responsable du pôle Logement Hébergement
Commission ASLL(<i>accompagnement social lié au logement</i>)	
SAINT BRIEUC	
Commission Locale d'Insertion (Saint-Brieuc Ville)	Valérie BOCQUEHO, responsable du pole Accueil écoute et veille sociale
Conseil de développement du Pays de Saint-Brieuc	Manuela CHARLES, directrice
Mission Locale	Marie France BOMMERT, vice-présidente
Régie de Quartier	Marie France BOMMERT, vice-présidente
CISPD	Manuela CHARLES, directrice
Pact	Pierre GRELLARD, président
LOUDEAC	
Maison de l'emploi et de la formation Professionnelle	Manuela CHARLES, directrice
Conseil de développement du Pays de Centre Bretagne/commission formation	Rose marie DELAROCHE, responsable des pôles emploi formation-ateliers insertion
Commission Locale d'Insertion (Loudéac)	Rose marie DELAROCHE, responsable des pôles emploi formation-ateliers insertion
Carrefour social (Loudéac)	Laurence VALLEE, travailleur social
Mission locale Centre Bretagne	Manuela CHARLES, directrice